

Séance du 30 janvier 2017

Présents : M. D.DRAUX, Bourgmestre ff.-Président
MM. B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, Echevins.
M. Julien DONFUT, Président du CAS
MM. Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M.DISABATO, S. VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Directeur Général

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser l'absence de Madame Ingrid DUPONT ainsi que celle de Monsieur Ghislain STIEVENART.

Il prononce ensuite le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Au nom du Collège Communal, en ce premier conseil de l'année 2017, permettez-moi de vous présenter ainsi qu'à votre famille et à vos proches, au public qui nous suit régulièrement ainsi qu'aux représentants de la presse, mes meilleurs vœux de bonheur, de joie et de bonne santé mais aussi de réussite dans votre vie professionnelle pour cette nouvelle année.

Je ne reviendrai pas sur l'année 2016, année 2016 que l'on peut qualifier de particulièrement agitée. En effet des événements tragiques tels que les attentats, chez nous et en France, la guerre en Syrie et ses conséquences comme la crise migratoire partout en Europe, le Brexit et les catastrophes aériennes ont marqué les esprits et je ne parlerai pas de l'élection de Donald TRUMP.

2017, avant dernière année de la mandature, verra donc les derniers projets inscrits dans la Déclaration de Politique Communale de la Majorité sortir de terre.

Je pense notamment à la rénovation du quartier de l'église, à l'aménagement des rues de La Montagne, du Culot, Fabien Gérard, Brasseur-Fourche et Bergerie.

Nous devrions recevoir de la part des Ministres compétents, les autorisations nécessaires pour activer le PCDR et la ZACC Piérard.

En matière d'énergie, le plan d'actions POLLEC sera voté lors d'un tout prochain Conseil Communal.

Je pourrais lister, à nouveau, tous les projets qui ont fait l'objet d'une inscription budgétaire pour 2017 mais ce serait long.

Je préciserai cependant que nous continuerons, en collaboration avec la Police de Proximité, à mettre l'accent sur la sécurité et la lutte contre les incivilités en appliquant le Règlement Général de Police à la lettre.

Nous veillerons au respect de la trajectoire budgétaire.

Nous maintiendrons le volume de l'emploi tout en respectant le plan d'embauche.

Nous intensifierons les manifestations festives, je pense particulièrement à la soirée d'Halloween et aux fêtes de fin d'année qui ont remporté un vif succès.

Au travers des actions mises en place par le CPAS, nous serons encore et toujours plus attentifs aux personnes précarisées et aux plus démunis.

Une programmation culturelle importante, de nombreuses activités pour les seniors, des activités extra-scolaires et une équipe pédagogique renforcée, ...de par tous ces éléments en faveur du citoyen et de notre environnement, nous espérons leur apporter beaucoup de réconfort et de joie de vivre et ainsi améliorer l'attractivité de notre Commune.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble de l'Administration pour le travail quotidien fourni afin d'une part de rencontrer les exigences du Collège et d'autre part pour sa disponibilité en faveur de la population.

Je terminerai en vous invitant toutes et tous, le public et la presse, à rester après la séance publique afin de prendre ensemble le verre de la nouvelle année.

Encore bonne année à toutes et tous ».

Il invite ensuite les membres du Conseil et le public à prendre le verre du nouvel an après la séance.

Personne après lui ne prend la parole, il aborde alors l'ordre du jour.

Circulaire relative à la lutte contre le radicalisme et la radicalisation violente – Vade Mecum à l'attention des Villes et Communes

En matière de prévention et de lutte contre le radicalisme, le Gouvernement wallon a souhaité que soit élaboré, à l'attention des autorités locales, un vade mecum des mesures qui peuvent être prises par les pouvoirs locaux en termes de police administrative ou en vertu de législations connexes, avec une volonté de clarification quant aux principes juridiques et règles de procédure à observer.

Les mesures qui y sont présentées sont mobilisables et trouvent à s'appliquer à tout lieu de rassemblement, de manière à assurer la tranquillité publique des citoyens habitant sur le territoire communal.

Le but de ce vade mecum est de mettre à disposition un document qui se concentre sur les aspects théoriques et pratiques de la police administrative et qui décrit clairement et simplement les moyens d'action des villes et communes pour lutter contre les lieux de rassemblement au sein desquels des phénomènes notamment de radicalisation sont constatés.

Les mesures qui y sont présentées doivent, impérativement, être précédées, suivies et complétées par une coordination adéquate avec les différents services compétents en matière de sécurité sur le territoire communal.

Cette coordination peut, notamment, s'organiser au travers de la mise en place d'une Cellule de Sécurité Intégrale Locale rassemblant différents acteurs de terrain. Aussi, une commission prévention-radicalisme chargée d'examiner le risque et prendre toutes les mesures de prévention nécessaire peut être organisée. Les partenaires devraient être à minima les suivants :

- Commune ;
- CPAS ;
- Zone de Police ;
- Autorité judiciaire ;
- Les Pouvoirs Organisateurs des écoles présentes sur le territoire ;
- Plan de Cohésion Sociale ;
- ASBL chargée de l'insertion ;
- Etc...

Tous les membres du Conseil communal peuvent être les premiers acteurs de la mise en œuvre de ces politiques de prévention. Le Ministre Paul Furlan invite donc le Collège à leur communiquer le contenu de cette circulaire et de ses annexes à l'occasion de la plus prochaine séance.

Monsieur le Bourgmestre donne les informations nécessaires quant à la circulaire relative à la lutte contre le radicalisme et la radicalisation violente.

Philippe DEBAISIEUX demande la parole et remercie que le point ait été exposé lors de la Commission. Il tient cependant à savoir si l'on parle bien dans la délibération du principe de créer la commission locale. Il lui est répondu que oui. Il souhaiterait dès lors qu'une commission soit organisée afin de pouvoir débattre en toute connaissance de cause des orientations qu'il conviendra de donner à cette commission après avoir entendu les services impliqués dans cette problématique. Le Bourgmestre confirme qu'il s'agit d'un problème important même s'il n'y a pas lieu de s'inquiéter en ce moment sur notre commune. Il faut cependant rester très attentif car cela pourrait être le cas et il faudra savoir pallier ce problème.

Manu DISABATO trouve que la circulaire est très bien faite et très intéressante car elle permet de voir la panoplie d'outils développés ainsi que l'étendue des actions du Bourgmestre même s'il faut rester dans certaines limites. Il tient également à souligner l'intérêt de la mise en place de cette commission et souhaiterait qu'en plus, l'une ou l'autre conférence puisse être organisée. En effet, il n'existe pas de personne type et il est dès lors très difficile de pouvoir identifier les phénomènes de radicalisme. Ceux-ci peuvent de plus exister dans n'importe quel milieu, famille, ... Il avait d'ailleurs proposé que des séances d'informations ou des débats soient organisés pour pouvoir avoir quelque chose de très efficace. Il demande ensuite si dans les autres Communes, il existe ce genre d'outil, et ce, vu la facilité de mobilité entre les différentes Communes car si cela ne se fait pas ailleurs, cela pourrait aussi poser problème. Il faudrait alors demander aux autres Bourgmestres que les Communes puissent s'y intégrer.

Le Bourgmestre l'informe qu'il y a un référent au niveau de la Zone de Police. et qu'un power point a déjà été présenté au Collège de Police. Le Bourgmestre va d'ailleurs le convier lors de la mise en place de la commission afin que ce dernier explique les tenants et les aboutissants de ce dossier. Son exposé est en effet très bien fait. Il admet de plus qu'au niveau de la zone, il faut travailler ensemble. D'ailleurs, deux Communes sont déjà en train de mettre en place la cellule de sécurité intégrale locale. Pour ce qui concerne tout ce qui se passe en dehors de la zone, il y a une task force national, ce qui permet une circulation des informations entre tous les responsables judiciaires de la région.

Madame FONCK souligne également l'importance qu'une relation transfrontalière soit prise en compte car les arrivants en Belgique évitent de prendre les moyens de transport faisant l'objet de surveillance particulière (ex. avion, ...). Il faut dès lors qu'il y ait des échanges au niveau de l'intérieur et interrégional, il s'agit d'une demande fondamentale vu la proximité de la frontière française. Elle ne doute pas du travail fourni par les différentes forces de l'ordre mais il faut garder une étroite collaboration avec l'extérieur.

Le Bourgmestre signale qu'il y a des fiches d'informations qui sont créées et qu'il y a beaucoup de structures qui travaillent en collaboration et font circuler entre elles les informations nécessaires à la sécurité des citoyens.

Monsieur WASELYNCK est tout à fait d'accord avec les interventions de Madame FONCK et Monsieur DISABATO. Il souhaite savoir si au niveau des transfrontaliers, ce genre de Commission existe.

Le Bourgmestre ne sait pas ce qui se passe en France mais pour les relations internationales, celles-ci sont pilotées par le niveau national et de l'OCAM et des contacts sont également noués entre les directions régionales de la Police fédérale et les préfetures concernées.

Monsieur DISABATO est conscient qu'il y a eu de l'évolution et que dans les limites de la légalité, il y a des signaux qui sont envoyés. Il estime néanmoins que quelques contacts peuvent être pris au niveau de la France.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J. DONFUT , Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

A :

- pris connaissance de la présente circulaire et du Vade Mecum y relatif
- a décidé du principe de créer une Commission Prévention radicalisme

La délibération requise est adoptée.

Deuxième prolongation des réserves de recrutement constituées au sein du personnel ouvrier suite aux nominations de 2015

Suite aux procédures d'examens de recrutement terminées en décembre 2014, le Conseil Communal, réuni en séance du 26 janvier 2015, nommait plusieurs ouvriers à titre définitif, au 01^{er} février 2015 :

1. Mr Olivier Flamand, en qualité d'ouvrier qualifié D4-fossoyeur;
2. Mr David Deleuze en qualité d'ouvrier qualifié D1-menuisier;
3. Mr Fabian Dehon en qualité d'ouvrier qualifié D1-chauffeur permis C
4. Mr Ludovic Jauny en qualité d'ouvrier qualifié D1-mécanicien garagiste
5. Mr Ghislain Pouleyn en qualité d'ouvrier manœuvre
6. Mr Stéfano Schifano en qualité d'ouvrier manœuvre

Il versait les autres candidats aptes à l'emploi mais non désignés dans les réserves de recrutement correspondantes pour une durée d'un an à dater du 01/02/2015 sauf en ce qui concerne l'emploi de fossoyeur où le candidat était seul à subir les épreuves et à les réussir.

Le Conseil Communal, réuni en séance du 25 janvier 2016, décidait de la première prolongation des réserves de recrutement aux grades d'ouvrier qualifié-menuisier, d'ouvrier qualifié-chauffeur permis C, d'ouvrier qualifié mécanicien garagiste, et d'ouvrier manœuvre pour une durée d'un an, à dater du 01/02/2016.

Le Conseil Communal, réuni en séance du 24 octobre 2016, nommait un ouvrier manœuvre au 01^{er} novembre 2016 et un ouvrier qualifié chauffeur permis C au 01^{er} décembre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du statut administratif local.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J. DONFUT , Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

- De prolonger les réserves de recrutement constituées aux grades d'ouvrier qualifié-menuisier, d'ouvrier qualifié-chauffeur, d'ouvrier qualifié mécanicien garagiste, et d'ouvrier manœuvre pour une nouvelle période d'un an, à dater du 01/02/2017.

- D'y maintenir les candidats qui ont réussi les épreuves mais qui n'ont pas été désignés :

1. **Menuisier**

<u>NOM PRENOM</u>
Laurent L'HEUREUX
Mehdi URBAIN

2. **Chauffeur**

<u>NOM PRENOM</u>
DEMEURE Benoît
DELHAYE Pascal
HAUBE Thierry

3. **Mécanicien-garagiste**

<u>NOM PRENOM</u>
HAUBE Thierry

4. **Ouvrier manœuvre de niveau E2 :**

<u>NOM PRENOM</u>
SPITALERI Gabriel (candidat externe)
CAUDRON Fredy (candidat externe)

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de Frameries Centre - Réaménagement du quartier de l'Eglise à Frameries - Ratification d'une décision prise par le Collège Communal de recourir à l'Article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Le projet de réaménagement du quartier de l'Eglise dans le cadre de la Rénovation urbaine de Frameries Centre a été approuvé par le Conseil communal du 30 mai 2016.

Le montant estimatif de ce dossier s'élevait à 1.809.680 € TVAC.

La procédure de mise en adjudication a été lancée le 10 novembre 2016 au Moniteur Belge avec ouverture des offres au mardi 20 décembre 2016.

Le Collège Communal, en séance du 29 décembre 2016, a désigné l'Association momentanée A2 S.A./ABOG S.A. au montant de leur offre s'élevant à 1.895.842,11 € TVAC.

Les crédits permettant cette dépense ne sont pas suffisants, toutefois reporter la notification compromettrait fortement le maintien du subsidé.

Le Collège Communal a donc décidé de recourir à l'Article d'urgence L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui permet de pourvoir à des dépenses urgentes et imprévues.

Le Bourgmestre donne les renseignements relatifs à ce point et signale qu'il n'y avait pas d'autre choix que de recourir à l'article d'urgence. En effet, la Région Wallonne demande de terminer tout le programme de rénovation urbaine pour mi-2019, dès lors pour ne pas perdre la subvention il n'y avait pas d'autre possibilité.

Philippe DEBAISIEUX prend la parole et estime que les délais auraient dû être ménagés. Si la mise en adjudication avait été faite beaucoup plus tôt, on aurait pu

se rendre compte du problème et ne pas en arriver là. Il dit qu'il s'agit d'un problème d'organisation interne et que si le calendrier avait été beaucoup plus souple la situation aurait été différente.

Le Bourgmestre l'informe qu'il y a des délais à respecter, que la promesse ferme a été rentrée sans traîner mais que cela bloque un peu au niveau de la Région Wallonne.

Madame FONCK signale que le CDH vote contre le recours à l'article d'urgence. Le PP vote pour et Manu DI SABATO s'abstient. Le PS et le MR votent pour

Monsieur Jean-Marc DUPONT estime qu'il faut quand même se réjouir qu'une nouvelle entreprise ayant ouvert ses portes dans le zoning de Frameries il y a quelques semaines, cela mérite d'être dit, ait obtenu le marché.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J. DONFUT , Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

Décide :

Par 18 voix « pour » : PS-MR-PP

Par 6 voix « contre » : CDH

Par 1 abstention : Ecolo

- de ratifier le recours à l'Article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

La délibération requise est adoptée.

Fonds Régional pour les Investissements Communaux - Plans d'investissements communaux 2017-2018 - Adhésion à l'opération.

Le Gouvernement Wallon propose un fonds régional pour les investissements communaux avec un taux de subvention de 50%.

La programmation concerne les années 2017 et 2018, et le subside octroyé à la Commune de Frameries s'élève au montant de 497.535 €.

La Commune propose d'y inscrire 7 projets :

1. la toiture du hall de maintenance,
2. la réfection de la rue Fabien Gérard,
3. la réfection des trottoirs de la rue de la Colline,
4. la réfection de la rue la Bergerie,

5. la réfection de la cour de l'académie de musique (parking),
6. la réfection de la rue des Chalets Finlandais,
7. l'amélioration et l'égouttage de la rue Maïeur Andry.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J. DONFUT , Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

Décide :

- d'approuver l'adhésion à l'opération.

La délibération requise est adoptée.

Marché de services en vue de la désignation d'un coordinateur sécurité santé pour 3 ans - Approbation des conditions et du mode de passation

Les divers projets de travaux de voirie ou de bâtiments à développer par la Commune sont soumis à l'application de l'Arrêté royal du 25 janvier 2001, tel que modifié à ce jour, Arrêté relatif aux mesures de sécurité santé sur les chantiers imposant au Pouvoir adjudicateur l'organisation d'une « coordination » et la désignation d'un coordinateur sécurité santé.

La dernière convention passée pour 2 ans à concurrence de 15.000 € arrivera à échéance le 18 avril 2018, le solde s'élève à 4.697 € et s'avère insuffisant au vu des nouveaux projets de travaux.

Le prochain marché de services pourrait être passé pour une durée de trois ans et à concurrence de 30.000 €.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J. DONFUT , Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

Décide :

- de choisir le mode de passation procédure négociée sans publicité et de fixer les conditions du marché de Services.

La délibération requise est adoptée.

Marché de services en vue de la désignation d'un ingénieur en stabilité pour une durée de 3 ans
Approbation des conditions et du mode de passation

Dans la gestion de ses dossiers, la Commune a régulièrement besoin d'un avis éclairé dans des matières qui sont de la compétence d'un bureau d'Etudes en stabilité.

La convention « ingénieur en stabilité conseil » précédente arrivera à échéance le 28 avril 2018, le solde s'élève à 4.770 € et s'avère insuffisant pour subvenir aux futurs besoins de la commune.

Il y a donc lieu de mener un nouveau marché de services pour renouveler cet accompagnement :

- pour une durée de trois ans;
- et pour un capital total de prestations de 45.000 € TVAC

Un cahier spécial des charges et une convention type ont été élaborés pour définir la relation entre la Commune et le Prestataire de services.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J. DONFUT , Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

Décide :

- de choisir le mode de passation procédure négociée sans publicité et de fixer les conditions du marché de Services.

La délibération requise est adoptée.

Objet : Grille de cotation par le concessionnaire indigo - aménagement des conditions d'exploitation

Comme convenu dans l'article II.A.13 de la convention de concession d'exploitation du parking souterrain par la société Vinci Park (désormais Indigo), le concessionnaire doit remettre un rapport à l'autorité concédant comportant un aperçu des revenus de l'année écoulée, les chiffres de fréquentation du parking souterrain, ...

En date du 21 avril 2016, le Collège communal a approuvé le compte d'exploitation présenté par le concessionnaire pour l'année 2015 en matière de zone bleue et parking souterrain.

Ces rapports d'activité sont enrichi d'une grille de cotation à approuver par les collège et conseil communaux. Celle-ci vise à cibler les failles de l'exploitation et amène ainsi à trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

En date du 16 septembre 2016, la grille de cotation a été présentée par la société Indigo. De ces données sont ressorties des pistes pour améliorer l'exploitation du parking. Après discussion, il est proposé d'améliorer la visibilité du parking et modifier la grille tarifaire.

Une modification de la grille tarifaire a été proposée par la société Indigo : proposer de passer de « 15€/demi-jour » à « 20€/jour », diminuant ainsi la redevance globale.

En date du 9 novembre 2016, le Collège communal a marqué son accord sur la grille de cotation proposée par le concessionnaire Indigo pour l'évaluation des objectifs pour l'année 2015, la modification horaire ainsi que l'installation d'un panneau trottoir.

Le Bourgmestre donne les informations quant à la grille de cotation par le concessionnaire Indigo et informe que selon la convention, le Conseil Communal est tenu d'approuver la grille de cotation. La Société Indigo ne fera pas de bénéfice sur la concession du parking avant la 4^{ème} année d'exploitation pour arriver seulement à la 10^{ème} année à un résultat positif. Pour rentrer dans leurs frais le plus vite possible, ils ont donc fait quelques propositions. Ils voulaient augmenter la zone bleue, mais cela a été refusé. Ils voulaient mettre le parking de l'Harmonie en zone payante, ce qui a également été refusé, ils voulaient passer à plus de 50 les abonnements de parking. Il leur a été répondu que c'est compliqué car il y a des conventions à respecter avec l'Europe et la Région qui ont subventionné les travaux. Ils voulaient également passer à une redevance de 25 € par jour au lieu de 15 € par demi-journée actuellement. Comme ces redevances sont dues par des personnes qui ne mettent pas leur disque, il a été accepté de passer à 20 € la journée.

Monsieur Giangreco n'est pas très d'accord avec les modalités de stationnement, il l'avait d'ailleurs déjà signalé. Il signale que le groupe CDH ne marque pas son accord sur cette augmentation. En effet, il faut développer le commerce, il faut que les gens puissent venir et ce n'est pas en augmentant de 5 € que cela va se faire. Dès lors le groupe vote non pour l'article 3 de la délibération. Monsieur WASELYNCK vote de la même façon.

Manu DISABATO est interpellé quant à 2 choses qui concernent les frais de parking. D'une part, les frais de ligne fixe qui s'élèvent à plus de 2000 € par mois et d'autre part, les frais d'entretien et de réparation de celui-ci alors qu'il est neuf, cela paraît énorme.

Monsieur le Bourgmestre le rend attentif au fait qu'il y a également des alarmes et une vidéo surveillance ce qui augmente les frais de ligne fixe ; quant aux frais d'entretien et de réparation, il y a eu un problème au niveau du volet, il s'agit donc d'une dépense ponctuelle. De plus, le rapport est fait sur base des 9 premiers mois de l'année 2015, il y a eu à l'époque quelques soucis, des personnes sont restées bloquées dans le parking.

Manu DISABATO intervient en ce qui concerne l'augmentation de la redevance. Il souhaite savoir s'il y a eu un relevé des redevances par journée complète car en général, les gens viennent faire leurs courses et puis repartent donc il s'agit de redevances à 15 €. Ici vous passez de 15 à 20 €, I s'agit dès lors d'une démarche financière et non commerciale, et il trouve cela dommage. Il trouve que cette décision ne va pas dans l'idée de faire de la prévention. Par contre, il faut veiller à ce qu'une rotation se fasse au lieu de faire de l'argent. Il estime donc que c'est dommage d'augmenter. Les gens qui viennent, qui sont de bonne foi et qui se ramassent un PV ne reviendront plus une 2^{ème} fois. Ce n'est pas une bonne mesure pour rendre le centre de Frameries attrayant. De plus, il y a un article sorti dans le journal La Province qui indique que 2 entreprises ont décidé de quitter la zone commerciale. Il serait donc intéressant de refaire le point. De plus pour l'instant, il ne voit rien venir en terme d'attractivité. Il souhaite savoir ce qu'il en est par rapport au vendeur de châssis.

Le Bourgmestre lui répond que le vendeur de châssis est déjà parti, qu'il n'avait pas acheté la superficie mais qu'il l'avait louée pour faire une vitrine publicitaire. Par contre pour le parking, le Bourgmestre signale qu'il s'agit de la philosophie d'Indigo et pas la leur.

Manu DISABATO estime que le Collège a été naïf de croire que la Société Indigo n'allait pas vouloir faire de bénéfice.

Le Bourgmestre lui répond qu'ils ont tenu bon pour tous les arguments et rappelle que la redevance des 20 € s'applique uniquement aux personnes qui ne mettent pas leur disque. Il y a en plus des personnes qui font exprès de ne pas mettre leur disque, et malheureusement, il y a des personnes qui oublient mais qui ne le font pas exprès. En plus, il avait été convenu avec le SPW Mobilité de mettre des panneaux à l'entrée de la zone bleue. Vu les diverses plaintes, la signalétique a été revue et des panneaux supplémentaires ont été rajoutés après chaque carrefour. On ne peut dès lors pas dire que la signalétique n'a pas été renforcée.

Manu DISABATO pense que le plus grand vide dans le parking se fait de la nuit et qu'il serait dès lors intéressant de penser à des abonnements de nuit, cela pourrait être une bonne solution.

Le Bourgmestre pense qu'un article à ce sujet pourrait être inséré dans le journal communal.

Madame MURATORE demande la parole et dit que la manière dont Monsieur GIANGRECO a présenté les choses laisse planer le doute. En effet, ce n'est pas parce que la redevance passe à 20 € que Frameries n'est plus attractive. Si on ne met pas de disque, on paie, cela se fait partout dans toutes les autres Villes et Communes. Elle n'est pas d'accord non plus avec ce que Monsieur DISABATO a dit, à savoir que les gens ne pensent pas à regarder si c'est une zone bleue ou pas car partout ailleurs c'est la même chose donc les gens sont d'office au courant et doivent être attentifs lorsqu'ils arrivent à un endroit. Elle reconnaît qu'il est vrai que quand on lit l'article cela laisse penser à une démarche financière mais cela se passe partout.

Monsieur Jean-Marc DUPONT intervient à son tour et signale que les mots ont vraiment leur sens. Le parking à Frameries est gratuit, c'est un élément fondamental, on pourrait entendre qu'il y a une redevance à Frameries mais ce n'est pas le cas sauf pour le parking souterrain où les tarifs sont nettement inférieurs qu'ailleurs. La démarche est d'autant moins financière que si les gens ne pensent pas à déposer le disque et ne font pas attention au temps, sans zone bleue, il n'y avait aucune possibilité de rendre le parking souterrain attractif, celui-ci ayant quand même été financé par les fonds publics et où la Commune récupère peu. La Commune n'est pas du tout dans une approche financière et, à contrario, on peut se réjouir d'avoir trouvé une Société aussi importante qu'Indigo sinon c'est la Commune qui aurait dû se charger de l'exploitation de celui-ci avec des coûts qui étaient très élevés. Cette Société gère des centaines de parking en Belgique et ailleurs, ce sont des professionnels. De plus, le parking est impeccable comparé à d'autres endroits, il est attractif, propre, bien entretenu et pas cher. Pour ce qui concerne les commerces, Monsieur DUPONT signale qu'ils sont remplacés. Aujourd'hui, c'est une Société immobilière qui va venir s'installer à la place des châssis. Une maternité commerciale déménage après avoir acheté une surface privée, complétée par une brasserie. De plus, nous attendons l'information, il devrait y avoir une autre enseigne commerciale très importante à Frameries, la première en Belgique. Pour le reste, l'espace privé n'appartient pas à la Commune, les négociations ayant donc lieu avec les investisseurs. Ce sont en effet les promoteurs qui gèrent cela d'une manière, il imagine, efficace et avec la volonté d'aboutir. Il ne s'agit pas de la responsabilité de la Commune. Monsieur DUPONT pense que ce qu'il manque, c'est que les surfaces commerciales privées puissent être occupées. Dans quelques semaines, il y en aura 2 et puis une 3^{ème}. Pour le reste, au niveau de la zone bleue, le Collège s'est battu pour qu'elle soit réduite au maximum. Chacun doit faire attention. Il n'y a pas d'intérêt financier.

Madame FONCK prend la parole et dit que le parking est gratuit mais uniquement pendant une heure et qu'il y a une concurrence qui n'est pas négligeable, il s'agit des Grands Près. Elle signale que quand les gens vont faire leurs courses aux Grands Près, le parking est gratuit toute la journée. Par contre, à Frameries, quelqu'un qui parcourt la Grand Rue et les axes perpendiculaires doivent vite changer leur disque, cela n'est donc pas attractif. Pour ce qui concerne Indigo, il y a quand même des décisions prises par le Collège, la Commune a quand même choisi de faire passer les tarifs et de les augmenter. Madame FONCK connaît plein de gens qui oublient de mettre leur disque.

Ce qui la dérange :

Elle souhaite savoir quelle est la vision politique au niveau de la Commune ?

Il faut faire une évaluation sur le rendement des places disponibles.

Quelle est la concertation que la Commune a eue avec les commerçants ? Ont-ils été interrogés ? Que pensent-ils d'Indigo ?

Elle ne sait pas ce qui a en fait été négocié, et le fait de ne pas avoir eu de concertation avec les commerçants la met très mal à l'aise car il y a des effets

répulsifs par rapport à des choix qui viennent de l'extérieur. Elle pense de plus que les gens ne viendront plus à Frameries et qu'ils préféreront aller aux Grands Près car la Commune a validé les propositions d'Indigo, elle trouve cela dommage.

Le Bourgmestre rappelle à Madame FONCK que c'est 2 heures de zone bleue autorisée pour le parking Grand Place et Harmonie et non 1 h. De plus, quand les travaux de la rue ont été faits, 500 places avaient été répertoriées dans un rayon de 200m du centre. Pour ce qui concerne les évaluations, il y en a puisqu'ici, il s'agit de l'évaluation 2015. Dans un mois ou deux, celle de 2016 va arriver. Pour le surplus, Monsieur le Bourgmestre signale que ce sont les commerçants qui ont demandé d'avoir une zone bleue et qui dit zone bleue veut bien dire que celui qui ne met pas son disque est pénalisé. Les commerçants ont bien été consultés et s'ils avaient été mécontents, la Commune aurait reçu pas mal de plaintes de leur part, suppose-t-il, ce qui n'est pas le cas !

Madame van HOUT souhaite recadrer les choses. Le parking est gratuit, ce qui est augmenté, ce n'est pas le parking, c'est la sanction en cas de non-respect. Si la réglementation n'est pas respectée, il y a sanction. Quand on a décidé d'augmenter les PV pour alcoolémie, là tout le monde était content. A l'époque c'est une décision qui avait été prise sur les conseils de l'AMCV et c'est la même chose dans les autres centres villes. Ici l'objectif est atteint. Il y a effectivement des réticences mais aucune plainte de la part des commerçants par rapport à l'installation de la zone bleue. Pour ce qui concerne les Grands Près, Madame van HOUT trouve que c'est l'horreur pour se garer, c'est bien l'endroit où il faut tourner pendant des heures pour trouver une place. A Frameries, ce ne sont pas les mêmes choses qui sont visées.

Monsieur DISABATO sera heureux si les éléments que Monsieur DUPONT a rapportés se matérialisent car il ne souhaite pas que cette zone soit un échec, bien au contraire. Il y a un vrai débat de fond sur l'attractivité. Pour sa part, il estime également qu'il est plus facile de se garer aux Grands Près qui de plus est un parking couvert, il y a donc une concurrence. Il informe l'assemblée que la Ville de Mons a décidé de taxer les parkings et souhaite savoir si c'est également dans les intentions du Collège car cela pourrait rapporter beaucoup. Monsieur DISABATO constate aussi le peu de passage et d'animations au niveau de l'Epicentre mis à part le jour de la parade de Noël. Il reconnaît également que les gens ne veulent plus marcher et veulent se garer au plus près de l'endroit où ils souhaitent se rendre. Néanmoins il souhaite comme tout le monde que cela marche au mieux.

Madame van HOUT reprend la parole par rapport à l'occupation et aux animations de l'Epicentre. On sait qu'il y a eu plusieurs compromis pour des personnes qui ont voulu venir dans l'Epicentre mais que cela a bloqué au niveau des banques.

Actuellement, il y a une offre très intéressante qui vient d'être émise et le Collège espère que cela pourra se concrétiser.

Enfin, il y a eu une enquête faite avec l'AMCV pour ce qui concerne les animations afin de prévoir des activités citoyennes, des activités associatives, toutefois, suite au départ de Laurent Minette au niveau de l'ADL, et au recrutement d'une autre personne, il a y eu un peu de retard mais maintenant nous sommes en train d'y travailler.

Monsieur DISABATO souhaite obtenir un petit rapport pour y voir plus clair.

Cependant nous considérons que vous vous trompez donc j'en reste là.

Le CDH, le PP et Ecolo votent oui pour les articles 1 et 2 et votent non pour l'article 3. Le PS et le CDH votent pour l'ensemble de la délibération

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J. DONFUT , Ph.DEBASIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

Décide :

Article 1 : d'approuver la grille de cotation proposée par le concessionnaire Indigo pour l'évaluation des objectifs pour l'année 2015 ;

Article 2 : d'autoriser l'installation d'un panneau trottoirs avec fléchage du parking à l'angle des rues Demoustier et des Alliés ;

Et décide :

Par 17 voix « pour » : PS-MR

Par 8 voix « contre » : CDH – PP – Ecolo

Article 3 : d'approuver l'augmentation du tarif de redevance : passer de 15€/demi-journée à 20€/jour pour absence de disque en zone bleue.

La délibération requise est adoptée.

Académie de Musique – Indemnités de déplacement octroyées à la Directrice de l'Académie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Chaque année, le Conseil Communal permet à la Directrice de l'Académie de Musique, d'utiliser, en cas de nécessité, son véhicule à moteur personnel pour effectuer des déplacements pour les besoins du service, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le montant de l'indemnité forfaitaire est fixé à 0,3363 € du kilomètre pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Un budget de 200 € est prévu à l'article budgétaire 734/12101/2017 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires ».

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J. DONFUT , Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

Décide :

- d'octroyer des indemnités de déplacement à la Directrice de l'Académie de Musique, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.
- de fixer le nombre de kilomètres : soit $594 \text{ km} \times 0,3363 \text{ €} = 199.76\text{€}$.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Indemnités de déplacement octroyées aux Directrices d'école du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J. DONFUT , Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

Décide :

- d'octroyer des indemnités de déplacement aux directrices d'école, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- de fixer le nombre de kilomètres à octroyer par groupe scolaire, sur base d'un montant de 2.200 € prévu à l'article budgétaire 722/121-01/2017, comme suit :
 - Madame Dury Nathalie : 1.400 km : soit $700 \text{ km} \times 2$ implantations (Calmette + Champ Perdu) ;
 - Madame Rosanna lafolla : 700 km : soit 1 implantation (La Victoire) ;
 - Madame Géraldine Bériot : 2.100 km : soit $700 \text{ km} \times 3$ implantations (La Libération + Léopold + Collard) ;
 - Madame Jocelyne Cornez : 2.100 km : soit $700 \text{ km} \times 3$ implantations (Eugies + Sars + Wauters).

➔ soit 6.300 km x 0,3363 € = 2.118,69 € sur l'article budgétaire 722/121-01/2017 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires » prévu à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Garderies dans l'Enseignement Libre - Subsidés non nominatifs janvier à juin 2017

Les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés ;

Les organismes repris ci-dessous ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice et les bénéficiaires ont fourni les documents nécessaires à l'octroi de la subvention.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J. DONFUT , Ph.DEBAISIEUX, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, C.FONCK, M. DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, B.GALLEZ, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

Décide :

- d'approuver l'octroi des subventions sur l'article 722/44301 « avantages sociaux et subsides pour l'enseignement du libre » pour la période du 9 janvier 2017 au 30 juin 2017 à savoir :
 - Ecole St Joseph Frameries : 2 481.30 €
 - Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1 799.40 €
 - Ecole libre mixte de la Bouverie : 4 450.11 €
 - Ecole Ste Waudru de Frameries : 1 601.41 €

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 20 décembre 2016.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Comité secret)

Il s'agit de la séance du 20 décembre 2016.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Le Bourgmestre lève ensuite la séance et invite les Conseillers et le public à prendre le verre du nouvel an.